



## Pays

France (Finistère)

## Client

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

## Date

2008-2009

## Prestations de Sogreah

- ▀ Etude énergétique
- ▀ Définition des besoins
- ▀ Programme d'actions MDE et énergies renouvelables

## Contexte

Les îles de Molène et Ouessant ne sont pas interconnectées au réseau électrique continental. La production d'électricité y est donc locale, à l'aide de groupes électrogènes. Cette technologie, alors qu'elle permet une production d'électricité pérenne et de qualité, est peu performante d'un point de vue énergétique et environnemental. En outre, les coûts d'exploitation sont onéreux et dépendants d'un combustible non durable et dont les coûts subissent actuellement de très fortes variations.

L'ADEME, le Conseil Régional, EDF et leurs partenaires régionaux (Services de l'Etat, Conseils Généraux concernés, Conservatoire du Littoral, Association des Iles du Ponant) ont engagé un certain nombre d'opérations visant soit à mettre

en place des systèmes autonomes de production d'électricité, soit à engager de vastes campagnes permettant d'économiser et de maîtriser les consommations d'électricité.

L'objectif de l'étude confiée à Sogreah-SERT et commanditée par l'ADEME, le Conseil Général du Finistère, EDF et le Conseil Régional de Bretagne, est de connaître précisément le contexte énergétique des îles afin de proposer un programme d'actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables à mettre en œuvre sur les deux îles.

## Interventions de Sogreah-SERT

### Phase 1 : Etude énergétique

Cette phase comprend l'envoi de questionnaires auprès de tous les habitants, ainsi que leur

traitement, l'analyse de l'offre et la demande en électricité, et les perspectives d'évolutions.

### Phase 2 : Définition des besoins

Il s'agit, à l'aide d'une enquête de terrain auprès d'un échantillon de "clients EDF" (particuliers, professionnels, ...), d'appréhender les besoins en termes d'équipements performants, pour préparer l'élaboration des actions.

### Phase 3 : Programme d'actions MDE et énergies renouvelables

Cette phase consiste, avec l'ensemble des partenaires, à l'élaboration d'actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, en les hiérarchisant pour former un plan d'actions.